

NOTE DE SERVICE N° 1 corrigée – *Le 18 février 2020*

Evaluations intermédiaires de CP

1. Contexte de mise en œuvre	1
2. Mise en œuvre	1
3. Place des évaluations dans l'action du DESED	2
4. Calendrier 2020	2
5. Pas à pas technique pour la saisie des résultats	3
6. Contrat moral	3

1. Contexte de mise en œuvre

Le Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie précise les objectifs et ambitions du service public d'enseignement. Celui de la maîtrise des savoirs fondamentaux constitue une priorité : « Ainsi, la maîtrise par tous les élèves des compétences de base en matière de lecture, d'écriture et de calcul constitue une obligation. » Afin d'accompagner les équipes enseignantes dans cette mission, les évaluations des compétences en lecture à trois moments de l'année de CP, viennent renforcer les évaluations intermédiaires déployées dans la circonscription, et les évaluations institutionnelles déployées à l'échelle du territoire.

Tirées d'un travail largement éprouvé et mis à jour de l'académie de Poitiers, ces évaluations qui testent les compétences fondamentales de la langue, sont aussi utilisées depuis 2016 au sein de l'IEP5.

2. Mise en œuvre

Chaque directeur, avec l'appui d'un membre du DESED présentera dès le début de l'année le dispositif aux enseignants concernés.

Fondé sur la base du volontariat, comme les autres évaluations intermédiaires de l'IEP4, ce dispositif gagne à être connu de l'équipe pédagogique dans son ensemble. Les enseignants des classes concernées sont aidés par le DESED et par le directeur qui en organise et planifie avec eux les différentes phases : préparation du matériel, passation, correction, analyse des résultats, mise en place des réponses. Tout autre personnel de l'école peut aussi être mis à contribution : maitre surnuméraire, maitre itinérant, maitre de PS et MS pendant le temps de repos des élèves...

Pour que ces évaluations permettent de mesurer au plus près le niveau de compétence en lecture/écriture acquis par chaque élève, il est essentiel de leur présenter ces exercices de la manière la plus habituelle possible. Tout au long de l'année, ces évaluations seront utilisées à des fins diagnostiques, elles constituent ainsi des outils pour les enseignants. Elles ne sont pas à présenter telles quelles aux

parents, mais l’enseignant gagnera à prendre appui sur leurs résultats pour rendre compte des progrès et difficultés rencontrées par l’élève.

3. Place des évaluations dans l’action du DESED

Afin d’optimiser l’action du DESED dans la prise en compte de la difficulté scolaire constatée, et de conserver une cohérence avec les actions entreprises durant les années antérieures, les secteurs de la circonscription où les interventions sont jugées prioritaires seront ajustés en réunion de régulation après une évaluation précise des besoins des élèves.

Dans cette optique, il est pertinent que tous les élèves entrant en CP soient évalués en français à l’aide des évaluations intermédiaires proposées. Pour ce qui concerne les élèves de CE1 présentant des difficultés, il est recommandé d’utiliser les évaluations de fin de CP (solliciter la CPC référente de l’école) pour étayer une demande d’aide au DESED.

Les évaluations de CP auront lieu deux autres fois dans l’année ; utiles pour tous les élèves, elles le seront particulièrement pour ceux déjà repérés lors de la première série et pour ceux qui paraîtraient nouvellement en difficulté.

En fin de cycle 2, il est possible et utile de continuer à proposer les évaluations intermédiaires de CE2 centrées sur certaines compétences évaluées depuis le CP. Et en nous plaçant dans une perspective plus large que celle du seul CP, c’est l’observation du différentiel CP – CE2 qui permettra aux équipes et au DESED de prendre une juste mesure des ajustements à apporter à leur action, et du travail de remédiation qui restera à mener après le cycle 2.

A cette fin, les maitres spécialisés, rompus à l’apprentissage de la lecture, sont impliqués dans les différents temps des évaluations de CP :

- Ils pourront, selon les besoins exprimés des enseignants et selon leurs possibilités, participer activement à la passation des épreuves ;
- Ils participeront à l’analyse des résultats et à la réflexion sur les moyens à mettre en œuvre ;
- Ils mettront en œuvre des remédiations spécifiques selon les besoins identifiés (après PPRS, demande d’aide et PAS).

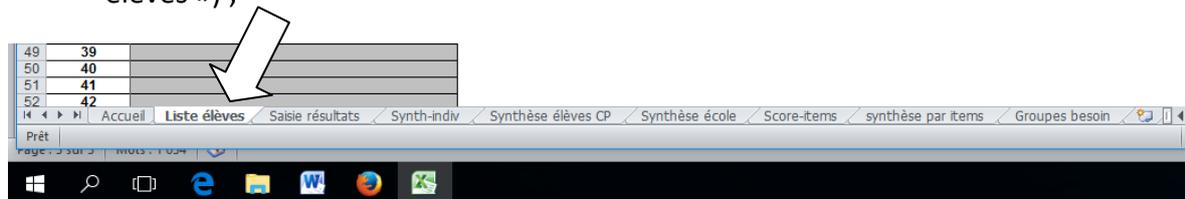
4. Calendrier 2020

Objectifs	Calendrier		
Suivi des acquisitions des compétences du lire/écrire tout au long de l’année de CP pour chaque élève.	Trois évaluations dans l’année (les livrets d’évaluation ainsi que des outils d’aide à l’analyse des résultats sont diffusés par l’IEP).		
	Début CP	Mi CP	Fin CP
Début des évaluations	24/02/2020	22/06/2020	02/11/2020
Fin des évaluations	28/02/2020	26/06/2020	06/11/2020
Fin de saisie des résultats et transmission au membre référent du DESED	06/03/2020	03/07/2020	13/11/2020
Réunion de régulation DESED	13/03/2020	09/07/2020	16/11/2020

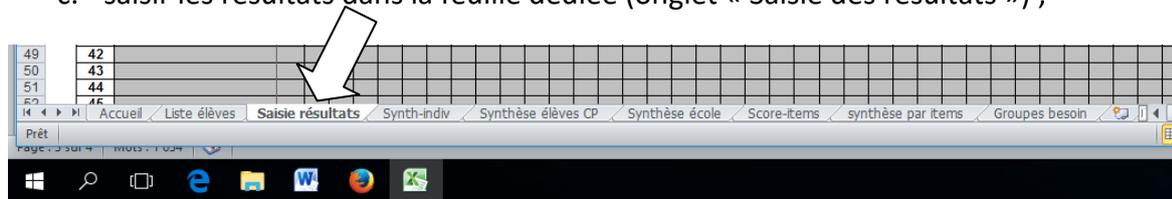
5. Pas à pas technique pour la saisie des résultats

Seuls deux feuilles (onglets) sont utilisées pour la saisie (voir ci-dessous), toutes les autres feuilles contiennent des formules qui organisent les résultats par élève, en groupes de besoins, par item et par classe. La saisie, plus simple à deux, peut s'organiser ainsi :

- a. commencer par la saisie des prénoms des élèves dans la feuille dédiée (onglet « Listes élèves ») ;



- b. sauvegarder ;
- c. saisir les résultats dans la feuille dédiée (onglet « Saisie des résultats ») ;



- d. sauvegarder : le tableur est disponible.

PRECAUTION : ne pas entrer le nom des élèves dans la feuille de saisie des résultats.

6. Contrat moral

Même si un certain nombre d'éléments d'appréciation peuvent être tirés de ces évaluations en matière de repérage de la difficulté scolaire, et que des informations ou des conseils peuvent ainsi être renvoyés aux équipes, il me paraît utile de préciser que les remontées des évaluations de CP comme de toutes les évaluations intermédiaires ne sont pas conçues dans une logique de contrôle de l'action pédagogique des enseignants par l'inspecteur.

Elles sont pensées comme un outil diagnostique permettant aux maîtres de mettre en œuvre une différenciation objectivée, à l'équipe d'affiner les objectifs de son projet d'école, et au DESED d'ajuster sous le pilotage de l'IEP son action au plus près des demandes des écoles et des besoins des élèves.

Je sais pouvoir compter sur vous pour que ce dispositif se révèle aussi efficient que possible et je vous remercie de votre engagement au service du progrès de chacun de nos élèves.

L'inspecteur de la 4^e circonscription, Gilles TEYSSEBRE